

## AR Prefecture

016-211601190-2026-03-03  
Reçu le 26/03/2026  
Publié le 26/03/2026

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE****à Mme Anne-Sophie GODIER,****2<sup>ème</sup> adjointe au Maire**

\*\*\*\*\*

Le Maire de Dignac,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

**Vu** le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2026,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 fixant à quatre le nombre des adjoints au maire,

**Vu** le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Anne-Sophie GODIER en qualité de 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire en date du 20 mars 2026,

**Considérant qu'il** est nécessaire pour la bonne administration de la commune de procéder à une délégation de fonctions du Maire au bénéfice de Mme Anne-Sophie GODIER 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Il est donné délégation de fonctions à Mme Anne-Sophie GODIER, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire pour exercer les attributions suivantes :

- **Affaires scolaires et périscolaires :**
  - Encadrement et gestion du personnel scolaire et périscolaire,
  - Pilotage du Projet Educatif du Territoire (P.E.d.T.),
  - Organisation de la restauration et des activités périscolaires.
  
- **Petite Enfance - Jeunesse :**
  - Gestion des structures d'accueil et accompagnement des familles,
  - Mise en place d'actions éducatives et d'animation à destination des jeunes.
  
- **Habitat :**
  - Suivi et gestion des logements communaux,
  - Suivi des logements vacants.
  
- **Vie économique :**
  - Suivi et accompagnement des commerces, entreprises et artisans,
  - Suivi de l'Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T.).

**ARTICLE 2** : L'adjointe déléguée pourra signer :

- les courriers liés aux affaires scolaires et périscolaires,
- les courriers et documents concernant les logements communaux (contrat de location, bail, état des lieux).

**ARTICLE 3** : La signature de Mme Anne-Sophie GODIER sur les actes pris dans le cadre de ces délégations de fonctions et de signature devra être précédée de la mention « Par délégation du Maire, Anne-Sophie GODIER, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire ».

**ARTICLE 4 :** Dans le cadre de cette délégation, Mme Anne-Sophie GODIER pourra représenter la commune lors de réunions ou manifestations relatives à ces compétences.

AR Préfecture

012401100-20260323-2026-13-AT  
Recu le 26/03/2026  
Publié le 26/03/2026

**ARTICLE 5 :** Les délégations susvisées sont exercées sous la surveillance et la responsabilité du Maire et sont révocables à tout moment.

**ARTICLE 6 :** Mme Anne-Sophie GODIER rend compte à tout moment et sans délai de toutes les décisions prises et les actes signés dans le cadre des présentes délégations de fonction.

**ARTICLE 7 :** La secrétaire générale de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Charente et dont l'ampliation sera adressée à Monsieur le Procureur de la République et à Monsieur le Comptable Municipal.

Fait à DIGNAC, le 23 mars 2026  
Le Maire, Hugo ROUGIER



Le Maire,  
- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 23/03/2026  
La 2<sup>ème</sup> adjointe, Anne-Sophie GODIER



Réception en Préfecture :  
Publié en Mairie le :  
Notifié le :